

PROCES-VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
23 NOVEMBRE 2023



L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois novembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ANJOUIN, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques-Henri LEPREUX, Maire.

Etaient présents : Mr LEPREUX – Mr HERHEL - Mme VINCENT – Mr CARRÉ – Mme LACROIX – Mr KIEFFER - Mme CLOREC – Mr LIMET

Absents : Néant

Secrétaire de séance : Patrice CARRÉ

| NOMBRES DE MEMBRES | | | | |
|---------------------------------------|--------------------|----------------------------------|-------------------------|-------------------------|
| AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL | EN EXERCICE | QUI ASSISTENT A LA SEANCE | DATE CONVOCATION | DATE PUBLICATION |
| 11 | 09 | 09 | ... | ... |

Adoption du compte rendu de la séance du 21 septembre 2023.

➤ Vote à l'unanimité

1. Point sur les Commissions Communales
2. Point sur les Commissions et Syndicats Intercommunaux
3. Point sur les Energies renouvelables (ZAEnR)
4. Point sur les projets d'aménagement et de mise en valeur du Centre Bourg
5. Point sur le budget
6. Renouvellement contrat Corine GIULIANI
7. Questions diverses

1. COMMISSIONS COMMUNALES

• ENVIRONNEMENT

Maisons Fleuries

La remise des prix du Département aura lieu le jeudi 30 novembre à Ecueillé.

Monument aux Morts

Le conseil approuve la demande de fleurissement du Monument aux Morts à compter du 1er novembre et non du 11 novembre.

Entretien du cimetière

Une opération désherbage du cimetière a eu lieu avant la Toussaint. Une autre campagne aura lieu en cas de besoin en fonction de l'état du cimetière. Il est rappelé qu'il est interdit de planter dans les allées devant sa concession.

- **CIMETIERE**

- Tombes à l'abandon

- Gérard HERHEL et Annick CLOREC recenseront les tombes à l'abandon afin d'identifier celles qui peuvent faire l'objet d'une reprise de concession.

- Tombes des Poilus

- Gérard HERHEL et Annick CLOREC vérifieront les emplacements des tombes des Poilus de la guerre de 1914-1918 qui font l'objet d'un fleurissement par l'Amicale des Anciens Combattants d'Anjouin lors de la cérémonie du 11 novembre.

- **CHEMINS DE RANDONNÉE**

- Chemin « La randonnée du Perry »

- La construction du petit pont en bois sur le Perry par les employés communaux d'Anjouin et de Bagneux est terminée.

- Le propriétaire de la parcelle qui longe la D 922 en direction de Saint-Julien a accepté un droit de passage ce qui évitera aux marcheurs de passer en bord de la route départementale. Il n'y aura qu'une traversée directe à hauteur du chemin rural des Gauchers à La Bézarderie.

- **CEREMONIE OFFICIELLE**

- Hommage à Bernard KOCKENPO

- Monsieur le Maire informe le conseil que la cérémonie a été très appréciée par la famille, mais également par les élus présents. Il remercie les élus, les conseillers municipaux, les représentants des associations et les bénévoles qui ont contribué à l'organisation et à la réussite de cette cérémonie.

- **FETES COMMUNALES**

- Téléthon

- Le Téléthon aura lieu le samedi 25 novembre à 15h00 à l'Espace Socio Culturel Bernard KOCKENPO. L'annonce de la manifestation a eu lieu dans les médias locaux et ceux de la commune.

- Des lots à gagner ont été offerts ainsi que 80 fromages par la Fromagerie d'Anjouin. Il est rappelé que la totalité de la recette de la manifestation est reversée à l'AFM Téléthon.

- Vœux du Maire

- Les vœux du maire auront lieu le samedi 6 janvier 2024 à 16h00 à l'Espace Socio Culturel Bernard KOCKENPO.

- L'invitation des élus est en cours. La distribution des Invitations aux habitants dans les boîtes aux lettres aura lieu le jeudi 14 décembre. Le Maire joindra un courrier personnalisé pour les habitants arrivés depuis 2020 à Anjouin pour un accueil attentionné sur notre commune (un retour est nécessaire auprès de la mairie pour savoir qui sera présent).

- L'organisation de la salle sera identique à celle de l'année précédente avec des panneaux pour les Maisons Fleuries. Les personnes récompensées seront appelées pour une remise des récompenses de manière groupée.

- Le Maire rappellera le rôle de chacun des membres du conseil dans les commissions lors de son discours.

- Vincent BOISTARD et son équipe seront présents et préparerons comme l'an dernier des galettes des rois.

2. COMMISSIONS ET SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

• COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Voirie

Les travaux du programme 2023 ont été réceptionnés par la Commission Voirie le mardi 23 novembre, en présence de Dominique GIRAUDON.

La prise en charge financière à l'avenir par la 3CPB de l'entretien de voies communales très peu fréquentées et ne desservant qu'une ou deux habitations n'est pas garantie. Le Conseil Municipal souhaite fortement que la 3CPB continue à assumer cette mission.

Le traitement des fissures est reporté en 2024.

Economie

Le Village Entreprises du territoire de la 3CPB à Chabris le vendredi 17 novembre s'est très bien déroulé : accueil le matin des scolaires, inauguration avec les officiels en fin de matinée et accueil du grand public et des personnes en recherche d'emploi l'après-midi. C'était aussi l'occasion de fêter les 30 ans de la 3CPB.

L'organisation sur une salle unique (gymnase Chabris) a été appréciée, notamment par les entreprises.

Le choix d'un vendredi a favorisé la venue d'un grand public plus nombreux.

Point à améliorer : les discours ont été effectués dans le brouhaha (notamment des scolaires). Voir si l'horaire et/ou l'emplacement des discours peuvent être changés.

Environnement : appel à projet CITEO/3CPB

Monsieur le Maire expose qu'en application de la responsabilité élargie des producteurs (REP), les producteurs d'emballages ménagers (EM) peuvent transférer leurs obligations en matière de prévention et de gestion des déchets d'emballages ménagers à un éco-organisme agréé par l'Etat. L'agrément est délivré sur la base du cahier des charges de la filière REP EM, arrêté également par l'Etat.

L'éco-organisme perçoit des contributions de ses adhérents qui lui permettent notamment d'accompagner les communes et intercommunalités en matière de lutte contre les déchets d'emballages ménagers abandonnés.

CITEO, éco-organisme agréé de la filière des emballages ménagers, propose un accompagnement spécifique global, articulé autour d'engagements réciproques visant à optimiser les opérations de nettoyage et d'un soutien financier aux coûts de ces opérations, dont le barème est fixé par le cahier des charges.

Cet accompagnement a été conçu sur la base de l'expertise de CITEO, en concertation avec les représentants des collectivités territoriales, et dans le respect du cahier des charges de la filière EM.

CITEO propose une convention-type de soutien pour lutter contre les déchets abandonnés diffus et sollicite les communes et intercommunalités à fiscalité propre qui assurent des opérations de nettoyage sur un même périmètre afin que ces dernières :

- Se coordonnent.
- Désignent celles d'entre elles qui concluront la convention-type avec CITEO, pour la perception du soutien et répondront aux engagements réciproques vis-à-vis de CITEO.
- Se répartissent entre elles leurs actions respectives en matière de nettoyage des voies publiques.

Le nettoyage des voies d'intérêt communautaire étant assuré par la Communauté de Communes Chabris-Pays de Bazelle, il convient que la CDC Chabris-Pays de Bazelle et ses communes membres forment un groupement afin de signer la convention à intervenir avec CITEO.

Aussi Monsieur le Maire propose :

- D'approuver la constitution d'un groupement avec la CDC Chabris-Pays de Bazelle pour les opérations de nettoyage des voies publiques.
- De mener des actions d'information, de communication et de sensibilisation pour prévenir l'abandon des déchets d'emballages ménagers dans l'environnement.
- De désigner, au sein de ce groupement, la CDC Chabris-Pays de Bazelle comme mandataire.
- De l'autoriser à signer la convention de groupement avec la CDC Chabris-Pays de Bazelle, ainsi que tout avenant ou document nécessaire à son exécution.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la constitution d'un groupement avec la CDC Chabris-Pays de Bazelle pour les opérations de nettoyage des voies publiques.
- Désigne, au sein de ce groupement, la CDC Chabris-Pays de Bazelle comme mandataire.
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout avenant ou document nécessaire à son exécution.

- **RPI**

Noël des écoles du RPI

Le Noël des écoles du RPI le vendredi 22 décembre est financé par La Récré du RPI avec un prêt de la salle des fêtes et l'installation d'un sapin de Noël par la Mairie d'Anjouin, la fourniture d'un costume du Père Noël par la Mairie de Dun le Poëlier.

Au programme : spectacle, arrivée du Père Noël, remise des cadeaux aux enfants, tombola, buvette.

Personnel

Le départ en retraite de Marie-Laure PLAT au 31 décembre 2023 va nécessiter son remplacement et une réorganisation du service.

Travaux

La pompe à chaleur mise en place à Anjouin n'est pas encore en service (pièce manquante, problèmes d'installation), des radiateurs électriques provisoires ne permettent pas de chauffer l'école dans de bonnes conditions. Le personnel, les enfants et leur professeur ont du mal à travailler dans ces conditions.

- **SIAEP DE BAZELLE**

Des travaux de remplacement de canalisation fuyardes, une panne internet sur un surpresseur à Bagneux ayant nécessité d'accroître la pression en sortie du réservoir des Maisons Neuves, la pose d'un surpresseur en entrée de bourg, des purges de réseau en découlant, ont généré des eaux boueuses et créé des problèmes importants sur la qualité de l'eau au niveau des habitants et des entreprises (Fromagerie). La qualité de l'eau et des normes d'hygiène sont des critères primordiaux auprès des consommateurs.

Des discussions vont avoir lieu avec la SAUR pour étudier des solutions techniques sur ces sujets.

3. ENERGIES RENOUVELABLES

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables permet aux communes de proposer des Zones d'Accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables (ZAEnR).

Ces ZAEnR doivent permettre d'identifier les secteurs susceptibles d'accueillir des équipements de production d'énergie renouvelable (photovoltaïque, méthanisation, éolien, géothermie, biomasse, etc.). Elles ne garantissent pas leur autorisation, ceux-ci devant, dans tous les cas, respecter les dispositions réglementaires applicables et en tout état de cause l'instruction des projets reste faite au cas par cas.

La concertation du public relative aux ZAEnR s'est déroulée à Anjouin par accueil du public en mairie par le Maire le vendredi 13 octobre 2023 de 14h00 à 20h00 et le mercredi 18 octobre 2023 de 14h00 à 20h00. Chaque foyer de la commune avait été préalablement informé de ce mode de consultation par diffusion d'un courrier en boîte aux lettres.

Le Maire présente le bilan de cette concertation joint en annexe 1 qui a recueilli les avis de 13 personnes reçues en mairie.

A l'issue de la concertation, les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergie renouvelables ainsi que de leurs ouvrages connexes ont été identifiées.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après avoir examiné les propositions de ZAEnR identifiées :

- APPROUVE les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAEnR) ainsi que leurs ouvrages connexes mentionnées ci-après et figurant dans la cartographie en annexe 2.
- ZAEnR Éolien : néant.
Zone d'exclusion : toute la commune au regard des enjeux environnementaux, des caractéristiques du paysage et de l'organisation de l'urbanisation, de la commune ainsi que de la carte des potentiels éoliens.
- ZAEnR Solaire au sol : toute la commune sous réserve de l'intégration paysagère des projets (plantation de haies) et sans aucune coupe d'arbres, de boisements ou de haies.

Zones d'exclusion : périmètre Monuments Historiques du centre-bourg et toutes les zones boisées (y compris les plantations de 20 ans) et forestières.

- ZAEnR Géothermie : toute la commune.
Zone d'exclusion : néant.

- ZAEnR Méthanisation : néant.
Zone d'exclusion : toute la commune au regard des projets existants et à venir (Valençay et Luçay-le-Mâle) ou identifié sur les territoires voisins (Villefranche - 41), sauf les micro-méthaniseurs à usage d'autoconsommation de gaz pour les exploitations agricoles.

- ZAEnR Solaire sur toiture : toute la commune.
Sous réserve dans le périmètre Monuments Historiques de l'accord et des prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France.
Zone d'exclusion : néant.
Ombrières : conformément à la réglementation en vigueur.

CHARGE le Maire de notifier la présente délibération :

- à la sous-préfète d'Issoudun et La Châtre, référente préfectorale unique de l'Indre,
- à la Communauté de Communes de Chabris-Pays de Bazelle,
- à l'établissement public en charge de l'établissement du Schéma de Cohérence Territoriale.

4. AMENAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU CENTRE-BOURG

Maison HAUDRÉCHY

Monsieur le Maire indique que l'étude notariale FRUCHON a accepté le principe du report de l'achat par la commune de la maison au mois d'avril 2024 après le vote du budget. En effet la réquisition notariale signée par Monsieur le Maire n'indique pas de date butoir, ce report est donc possible.

5. POINT SUR LE BUDGET

A ce jour les dépenses de fonctionnement sont conformes au budget prévu. Les recettes de fonctionnement seront moins importantes que prévues. Cela est dû essentiellement à des reprises par l'Etat par rapport aux montants versés et/ou prévus : compensation de la taxe d'habitation (-1 511 €), filet de sécurité (-2 929 €).

Le virement à la section d'investissement sera donc moins important que prévu et en conséquence certains investissements seront reportés à 2024.

La prime exceptionnelle de pouvoir d'achat pour les collectivités pour les agents des collectivités territoriales sera versée avant le 30 juin 2024. Son montant sera décidé début 2024, soumis à l'avis du Comité Social Territorial, et voté en Conseil Municipal.

6. RENOUVELLEMENT CONTRAT CORINNE GIULIANI

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat de l'agent d'entretien prend fin le 31 décembre 2023.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de renouveler le contrat d'un an, du 01 janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Il autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer les documents qui en découlent.

❖ **QUESTIONS DIVERSES**

Un nouvel habitant d'Anjouin souhaite donner à la commune un piano droit dont il n'a pas l'utilité mais qui nécessite une remise en état.

Une réunion de préparation des Vœux du Maire avec les conseillers municipaux aura lieu le jeudi 21 décembre à 19h00.

La séance est close à 21h20.

❖ **PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

La date du prochain Conseil Municipal sera fixée ultérieurement.

Publié le (*à compléter*)

Le Maire,
Jacques-Henri LEPREUX.



Le Secrétaire de Séance,
Patrice CARRÉ.



**DELIBERATIONS PRISES LORS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ANJOUIN
en date du 23 novembre 2023**

DELIBERATIONS :

- Convention de groupement avec la 3CPB dans le cadre du soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus avec l'éco-organisme CITEO
- Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAEnR)
- Renouvellement du contrat de travail de Corinne GIULIANI

Le Maire,
Jacques-Henri LEPREUX



Le Secrétaire de Séance,
Patrice CARRÉ

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Carré', positioned below the name of the Secretary of the Session.